

Commune de Saint-Laurent-sous-Coiron

dossier n° DP 007 263 25 D0004

date de dépôt : 16 mai 2025

demandeur : SCI LE HAMEAU DES RIEUX,
représenté par PICARD Daniel et Pierre

pour : la reconstruction d'une ruine en vue de
créer une habitation

adresse terrain : 1453 Route de l'Escrinet lieu-
dit Les Rieux, à Saint-Laurent-sous-Coiron
(07170)

ARRÊTÉ

portant retrait d'opposition d'une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Laurent-sous-Coiron

Le maire de Saint-Laurent-sous-Coiron

Vu la déclaration préalable présentée le 16 mai 2025 par SCI LE HAMEAU DES RIEUX, représenté par PICARD Daniel et Pierre demeurant 1453 Route de l'Escrinet lieu-dit Les Rieux, Saint-Laurent-sous-Coiron (07170) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la reconstruction d'une ruine en vue de créer une habitation ;
- sur un terrain situé 1453 Route de l'Escrinet lieu-dit Les Rieux, à Saint-Laurent-sous-Coiron (07170) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/11/2014 ;

Vu le permis refusé en date du 08/08/2025 ;

Vu le recours gracieux du 12 septembre 2025 ;

Considérant que le demandeur déclare que la pose de menuiserie ne fait plus partie de la présente déclaration et qu'une demande de permis de construire sera déposée ultérieurement pour clore la construction et la réhabiliter ;

Considérant par conséquent qu'il n'y a plus de motif d'opposition à cette déclaration préalable ;

ARRÊTE

Article 1

La décision d'opposition du 8 août 2025 est retirée.

Article 2

Il n'est pas fait opposition à la présente déclaration.

Le

14 octobre 2025

Le maire,

Michelle Gilly



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.